

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mai 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, André Groulx, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Robert Lafrance

Monsieur André Morin, directeur général intérimaire
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/05/137 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

08/05/138 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

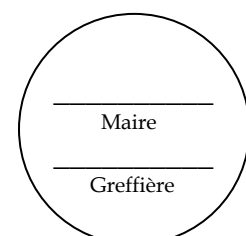
D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2008 et de la séance spéciale du 6 mai 2008.

ADOPTÉE

08/05/139 VILLE DE PINCOURT - SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



D'AUTORISER l'achat de 4 billets pour la soirée souper-théâtre de la ville de Pincourt et du comité Ville en santé Pincourt, qui se tiendra le 19 juin 2008 à 17 h 30 au théâtre des Cascades.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 300,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

08/05/140 SUBVENTION – REPAS PARTAGÉS

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'organisme « Repas partagés » en date du 7 mai 2008 à titre de commandite pour leur 14^e anniversaire.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'appuyer cet organisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OCTROYER une somme de 221,55\$ à titre de subvention à l'organisme « Repas partagés ».

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

08/05/141 CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Majoritairement

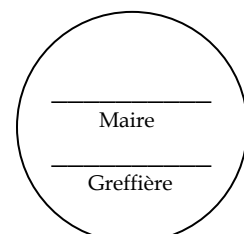
DE CRÉER un nouveau poste cadre de coordonnateur au service récréatif et communautaire à raison de 35 heures/semaine afin d'assister le directeur dans ses tâches.

LE MAIRE APPELLE LE VOTE

Noms	Vote en faveur	Vote contre
André Legault	X	
André Groulx	X	
Marcel Rainville	X	
Michelle L. LeCavalier	X	
René Pinsonneault	X	
Robert Lafrance		X

TOTAL	5	1
--------------	----------	----------

ADOPTÉE



08/05/142 CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Majoritairement

DE CRÉER un nouveau poste cadre d'assistant contremaître à la voirie à raison de 40 heures/semaines afin d'assister le contremaître dans ses tâches.

LE MAIRE APPELLE LE VOTE

Noms	Vote en faveur	Vote contre
André Legault	X	
André Groulx	X	
Marcel Rainville	X	
Michelle L. LeCavalier	X	
René Pinsonneault	X	
Robert Lafrance		X

TOTAL	5	1
--------------	----------	----------

ADOPTÉE**08/05/143 CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE BUREAU À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE****IL EST**

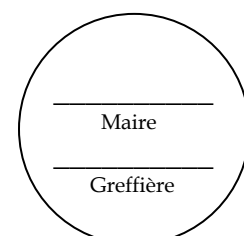
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Majoritairement

DE CRÉER un nouveau poste syndiqué d'agent de bureau à la bibliothèque municipale, à raison de 28.5 heures/semaine.

LE MAIRE APPELLE LE VOTE

Noms	Vote en faveur	Vote contre
André Legault	X	
André Groulx	X	
Marcel Rainville	X	
Michelle L. LeCavalier	X	
René Pinsonneault	X	
Robert Lafrance		X

TOTAL	5	1
--------------	----------	----------

ADOPTÉE

08/05/144 ABOLITION DU POSTE D'AGENT DE BUREAU AU SERVICE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT le rapport rédigé par madame Manon Bernard en date du 14 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Majoritairement

D'ABOLIR le poste du deuxième agent de bureau au service récréatif.

Noms	Vote en faveur	Vote contre
André Legault	X	
André Groulx	X	
Marcel Rainville	X	
Michelle L. LeCavalier	X	
René Pinsonneault	X	
Robert Lafrance		X
TOTAL	5	1

ADOPTÉE

08/05/145 ADJOINTE ADMINISTRATIVE À TEMPS PLEIN – EMBAUCHE DE MADAME MARIE GUERNON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Marie Guernon en tant qu'adjointe administrative avec le statut d'employée cadre, à temps plein, à l'essai pour 6 mois.

QUE son embauche soit rétroactive au 5 mai 2008.

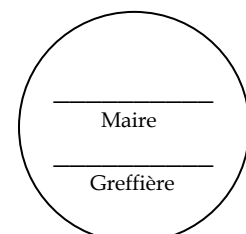
QUE ces conditions de travail soient celles prévues à la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres.

ADOPTÉE

08/05/146 AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE AU SERVICE RÉCRÉATIF – EMBAUCHE DE MADAME GUYLAINE DUMBERRY

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement



D'EMBAUCHER madame Guylaine Dumberry, domiciliée à Pincourt, à titre d'agent de bureau au service récréatif, avec le statut de salarié temporaire.

QUE ces conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/147 PERSONNEL AQUATIQUE (SALARIÉS ÉTUDIANTS) - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 28 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de surveillants sauveteurs au sein du personnel aquatique avec le statut de salariés étudiants :

- Christopher Dom, domicilié à Pincourt
- Louis Michel Dubreuil, domicilié à Pincourt
- Florence Raymond, domiciliée à Vaudreuil-Dorion
- Catherine Marzell, domiciliée à L'Île-Perrot
- Roxanne Jones Langlois, domiciliée à L'Île-Perrot
- Jessica Bibeault, domiciliée à Vaudreuil-Dorion
- Vincent Gauthier, domicilié à Les Coteaux
- Davis Marzell, domicilié à L'Île-Perrot
- Émmanuelle Pilon, domiciliée à Terrasse-Vaudreuil
- Jessie Kulaga-Yoskovitz, domiciliée à Terrasse-Vaudreuil
- Mylène Guérin Bourdages, domiciliée à L'Île-Perrot

Leur période d'embauche sera d'une durée de 12 semaines et sera effective à compter du 15 mai 2008.

L'horaire sera établi en fonction des besoins et la rémunération du personnel sera celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

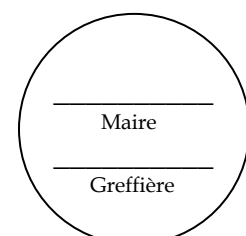
08/05/148 SURVEILLANTS DE PARCS (SALARIÉS ÉTUDIANTS) - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 28 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'embauche des candidats suivants pour les postes de surveillants des parcs avec le statut de salariés étudiants :



- Patrick Hudon, domicilié à L'Île-Perrot
- Guillaume Schmidt, domicilié à L'Île-Perrot
- Jean-Philippe Tessier, domicilié à L'Île-Perrot
- Jean-Pascal Dunn, domicilié à L'Île-Perrot
- Marie-Ève Simard, domiciliée à L'Île-Perrot
- Maxime Schmidt, domicilié à L'Île-Perrot

Leur période d'engagement sera rétroactive au 1^{er} mai 2008 et se terminera selon le calendrier des activités et leur horaire de travail variera suivant l'horaire des activités.

Leur rémunération sera celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/149 PERSONNEL CAMP DE JOUR (SALARIÉS ÉTUDIANTS) - EMBAUCHE

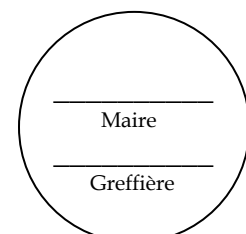
CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 28 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de monitrices et moniteurs au sein du personnel de camp de jour avec le statut de salariés étudiants :

- Carolyne Krzywonos, domiciliée à L'Île-Perrot
- Nakita Lévesque, domiciliée à L'Île-Perrot
- Kevin Nolet, domicilié à L'Île-Perrot
- Karine Asselin, domiciliée à L'Île-Perrot
- Catherine Boily, domiciliée à L'Île-Perrot
- Marie-Soleil Pilon, domiciliée à L'Île-Perrot
- Julien Bélair, domicilié à L'Île-Perrot
- Marissa Burns, domiciliée à L'Île-Perrot
- Jeannie Coursol, domiciliée à L'Île-Perrot
- Mathieu Ouellet, domicilié à L'Île-Perrot
- Nicolas-Patrick Thérien, domicilié à L'Île-Perrot
- Justine Lavigne, domiciliée à L'Île-Perrot
- Alexis Pilon-Boudreault, domicilié à L'Île-Perrot
- Frédérick Drouin, domicilié à L'Île-Perrot
- Élisabeth Beaulne, domiciliée à L'Île-Perrot
- Francesca Lévesque, domiciliée à Pincourt
- Marc-Antoine Pilon, domicilié à L'Île-Perrot
- Annie-Pier Dunn, domiciliée à L'Île-Perrot
- Patrick Pépin, domicilié à Pincourt
- Geneviève Boily, domiciliée à L'Île-Perrot
- Amélie Raymond, domiciliée à Vaudreuil-Dorion
- Kim Drouin, domiciliée à Pincourt
- Sarah Hébert-Séropian, domiciliée à L'Île-Perrot
- Marc-André Coull, domicilié à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot
- Stéphanie Thibaudeau, domiciliée à L'Île-Perrot



La période d'embauche des monitrices et moniteurs sera d'une durée de 10 semaines à raison de 35 heures par semaine.

Leur rémunération sera celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/150 CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE LÉPINE – RÉAFFECTATION DE MONSIEUR ÉRIC HAMEL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RÉAFFECTER, rétroactivement au 21 avril, monsieur Éric Hamel en tant que concierge au centre communautaire Paul-Émile Lépine, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/151 CONCIERGE AUX SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES USINES – AFFECTATION DE MONSIEUR YVES LEEMARS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AFFECTER, rétroactivement au 21 avril 2008, monsieur Yves Leemars en tant que concierge aux services des travaux publics et des usines, avec le statut de salarié régulier, selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/152 PRÉPOSÉES AUX PRÊTS – FIN AU LIEN D'EMPLOI DE MADAME SOPHIE BLANCHARD GOUGEON ET MADAME LYNE BROCHU

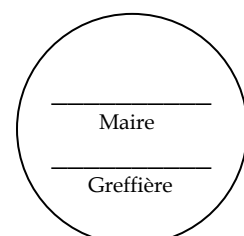
CONSIDÉRANT la non disponibilité de mesdames Sophie Blanchard Gougeon et Lyne Brochu.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE METTRE fin au lien d'emploi de madame Sophie Blanchard Gougeon et Lyne Brochu en tant que préposées aux prêts, sur appel, à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE



**08/05/153 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 08/04/102
INTITULÉ : « STAGE À L'USINE DE FILTRATION – MADAME
JUDITH PRÉFONTAINE »**

CONSIDÉRANT que madame Judith Préfontaine n'est pas en mesure d'effectuer son stage à l'usine de filtration, tel que prévu par la résolution numéro 08/04/102.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ABROGER la résolution numéro 08/04/102 intitulée : « Stage à l'usine de filtration – madame Judith Préfontaine ».

ADOPTÉE

**08/05/154 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION – MONSIEUR MICHAEL
SABOURIN ARCAND**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Michael Sabourin Arcand à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 2 juin au 13 juin 2008.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

**08/05/155 STAGE À L'USINE DE FILTRATION – MONSIEUR LOUIS
CHARLES LALONDE**

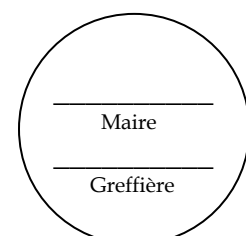
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Louis Charles Lalonde à effectuer un stage à l'usine de filtration de la municipalité durant la période du 19 mai au 29 mai 2008.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE



08/05/156 STAGE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MONSIEUR PATRICK LEFEBVRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'autorisation de monsieur Patrick Lefebvre, domicilié à St-Lazare, à effectuer un stage en prévention au service de sécurité incendie de la municipalité du 21 avril au 9 mai 2008.

ADOPTÉE

08/05/157 STAGE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MONSIEUR GUILLAUME LEDUC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Guillaume Leduc, domicilié à LaSalle, à effectuer un stage en prévention au service de sécurité incendie de la municipalité du 15 au 30 mai 2008.

ADOPTÉE

08/05/158 STAGE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MONSIEUR ALAIN NORMANDEAU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Alain Normandeau, domicilié à Vaudreuil-Dorion, à effectuer un stage en prévention au service de sécurité incendie de la municipalité du 15 au 30 mai 2008.

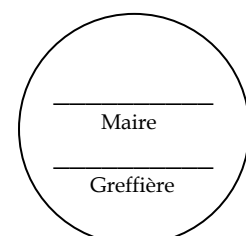
ADOPTÉE

08/05/159 AIDE HORTICULTEUR – EMBAUCHE DE MONSIEUR ROBBY SEKHON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Robby Sekhon, domicilié à Pierrefonds, au poste d'aide horticulteur avec le statut de salarié étudiant au département d'horticulture.



QUE la période de travail soit d'une durée maximale de 15 semaines à compter du 20 mai jusqu'au vendredi 29 août 2008.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/160 AIDE HORTICULTEUR - EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVEN CAIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Steven Cain, domicilié à Vaudreuil-Dorion, au poste d'aide horticulteur avec le statut de salarié étudiant au département d'horticulture.

QUE la période de travail soit d'une durée maximale de 15 semaines, soit du 20 mai au 29 août 2008.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/161 AIDE HORTICULTEUR - EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU FLAMMAND

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Mathieu Flammand, domicilié à Pincourt, au poste d'aide horticulteur avec le statut de salarié temporaire au département d'horticulture.

QUE la période de travail soit d'une durée maximale de 25 semaines à compter du 28 avril 2008.

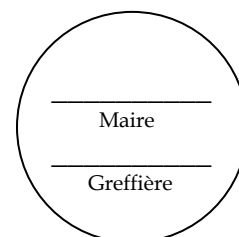
QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/05/162 MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DU PERSONNEL SYNDIQUÉ

CONSIDÉRANT le mandat donné au CRM de l'UMQ pour la réalisation du maintien de l'équité salariale des employés syndiqués.

CONSIDÉRANT que le résultat de cet étude démontre que parmi les postes à prédominance féminine, seul le poste devant avoir un ajustement salarial est celui de l'aide-horticole.



CONSIDÉRANT que selon la méthodologie utilisée et en conformité avec la Loi, un ajustement de 1.75\$/heure est nécessaire.

CONSIDÉRANT le rapport de madame Manon Bernard daté du 15 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EFFECTUER les ajustements salariaux rétroactivement au 15 mai 2006 pour madame Stéphanie Houle et au 30 août 2007 pour monsieur Mathieu Flammand.

ADOPTÉE

08/05/163 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 avril 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 991 622,25\$.

ADOPTÉE

08/05/164 ÉTATS COMPARATIFS – 1^{ER} SEMESTRE

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière a déposé au conseil les états comparatifs du 1^{er} semestre de l'exercice financier 2008.

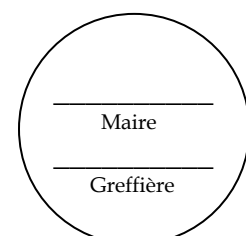
08/05/165 AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER les affectations budgétaires effectuées par la trésorière durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2008 et le 23 avril 2008, telles que détaillées dans son rapport du 23 avril 2008 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



08/05/166 SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2007, la ville a un montant de 13 946,30\$ de solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le règlement numéro 585 (transchargeur et benne à asphalte).

CONSIDÉRANT QUE cet excédant de financement est dû au remboursement de la TVQ sur le transchargeur que nous avons réclamé en 2007.

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière daté du 31 mars 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'UTILISER la somme de 13 946,30\$ lors du paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts pour l'année 2009 et ce pour le règlement numéro 585.

ADOPTÉE

08/05/167 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 585

ATTENDU QUE la ville de L'Île-Perrot a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 585 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 196 054\$;

ATTENDU QU'une partie de l'emprunt, soit la somme de 210 000\$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe un solde de 4 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 585 pour réduire le montant de la dépense et pour préciser le financement de la dépense.

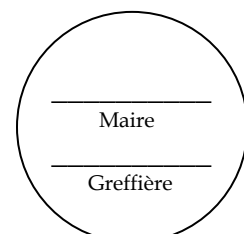
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le montant de l'emprunt et de la dépense du règlement numéro 585 soit réduit de 214 000\$ à 210 000\$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE



08/05/168 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS RELATIF AUX COÛTS D'OPÉRATION ET D'IMMOBILISATIONS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - APPROBATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le rapport des vérificateurs au 31 décembre 2007 sur le relevé des coûts d'opération et d'immobilisations du service de protection contre les incendies tel que préparé par « *Goudreau Poirier, société en nom collectif – comptables agréés* ».

DE REMBOURSER à la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, un montant de 20 372,88\$, net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 55-134-01-000.

ADOPTÉE

08/05/169 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LA PERDRIOLE PHASE III – ATTESTATION DE NON-OBJECTION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, tel que prévu à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c.Q-2) pour le projet de développement domiciliaire La Perdriole Phase III.

QUE ce projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur.

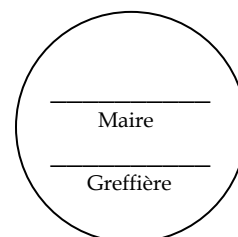
QUE le permis de construction sera émis après l'émission du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

08/05/170 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LA PERDRIOLE PHASE III – ATTESTATION DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE DU SITE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



QUE la ville de L'Île-Perrot certifie qu'au meilleur de sa connaissance, le sous-sol n'est pas contaminé, qu'il ne contient pas de déchets et qu'il n'y a pas eu de remblai déposé sur les terrains du projet de développement domiciliaire La Perdriole Phase III.

QUE lors de l'exécution des travaux de construction, si des remblais et/ou des déchets et/ou des sols contaminés étaient trouvés, la ville de L'Île-Perrot informera le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour ainsi respecter la conformité environnementale du site conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, ses règlements et politiques.

QUE les sols contaminés seront disposés, par la suite, dans un site autorisé.

ADOPTÉE

08/05/171 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 551-1 INTITULÉ RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 551 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE REMPLACEMENT DES QUARTIERS ÉTABLIS »

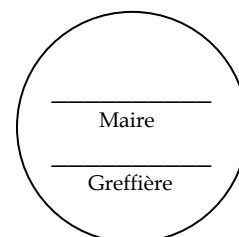
Monsieur le conseiller Marcel Rainville donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 551-1 intitulé : « Règlement concernant la politique de financement des infrastructures de remplacement des quartiers établis ».

08/05/172 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-35 »

Monsieur le conseiller André Groulx donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin d'agrandir la zone commerciale C-35 ».

08/05/173 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 584-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 584, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE COMMERCIALE C-35 À CE RÈGLEMENT »

Monsieur le conseiller Marcel Rainville donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 584-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 584, afin d'assujettir la zone commerciale C-35 à ce règlement ».



08/05/174 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-97 À MÊME LA ZONE H-53 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du premier projet de règlement numéro 580-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de créer une nouvelle zone H-97 à même la zone H-53 pour permettre la construction d'habitation unifamiliale jumelée ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h le mardi 17 juin 2008.

Des copies du premier projet de règlement numéro 580-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/05/175 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-35 »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du premier projet de règlement numéro 580-2, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

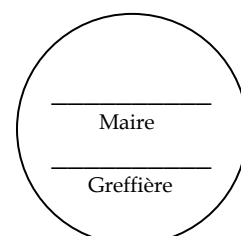
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin d'agrandir la zone commerciale C-35 ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h le mardi 17 juin 2008.

Des copies du premier projet de règlement numéro 580-2 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



08/05/176 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 584, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE COMMERCIALE C-35 À CE RÈGLEMENT »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du premier projet de règlement numéro 584-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 584-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 584, afin d'assujettir la zone commerciale C-35 à ce règlement ».

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19 h le mardi 17 juin 2008.

Des copies du premier projet de règlement numéro 584-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/05/177 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 570 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 900 000\$ REPRÉSENTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR LES TRAVAUX RELIÉS À L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE ENTRE LA RUE DE PROVENCE ET LE BAS DE LA PENTE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 570-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

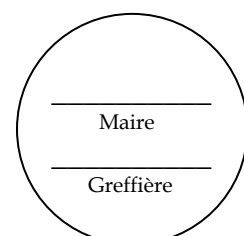
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 570-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 570 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 900 000\$ représentant la participation financière de la Ville pour les travaux reliés à l'élargissement du boulevard Don-Quichotte entre la rue de Provence et le bas de la pente ».

Des copies du règlement numéro 570-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



**08/05/178 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 594 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS
ÉLECTORAUX »**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 594, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 594 intitulé : « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux ».

Des copies du règlement numéro 594 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

**08/05/179 MANDAT À LA FIRME SOTAR POUR LA PRÉPARATION DE 3
PROJETS DE RÈGLEMENT D'URBANISME**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme d'urbanistes-conseils « Sotar » sise au C.P. 1601, succursale Saint-Martin, à Laval (Québec), H7V 3P8, pour la préparation de 3 projets de règlement d'urbanisme, au coût de 3 500,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 16 avril 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3 775,63\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-411.

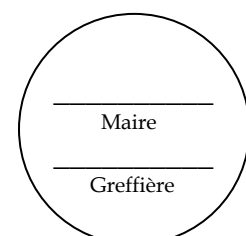
ADOPTÉE

**08/05/180 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 45, 47 ET 49,
5^E AVENUE (LOT 1 575 808).**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande. Aucune personne ne prend la parole.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 45, 47 et 49, 5^e avenue, lot 1 575 808;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 26 avril 2008, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;



CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

PAGE 75

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 22 avril 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 45, 47 et 49, 5^e avenue, lot 1 575 808, à l'effet :

- de réduire la largeur du terrain à 30,48 mètres au lieu de 35 mètres pour permettre un immeuble de 4 logements au lieu de 3.

ADOPTÉE

08/05/181 P.I.I.A. PROJET LA PERDRIOLE - AGRANDISSEMENT DU 229, RUE DE PROVENCE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292 et 07/12/378;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par le propriétaire du 229, rue de Provence et la vérification de sa conformité par l'officier responsable en date du 11 avril 2008;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable en date du 14 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal en date du 18 avril 2008;

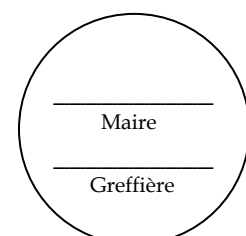
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 22 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. relativement à l'immeuble sis au 229, rue de Provence en autant que la fenestration du mur latéral soit modifiée pour se conformer au règlement de zonage numéro 580.

ADOPTÉE



08/05/182 P.I.I.A. PROJET LA PERDRIOLE - AJOUT D'UN NOUVEAU MODÈLE DE CONSTRUCTION (LES CONSTRUCTIONS MC)

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292 et 07/12/378;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Constructions MC Inc.» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable en date du 11 avril 2008;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable en date du 14 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal en date du 18 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 22 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout du modèle de construction :

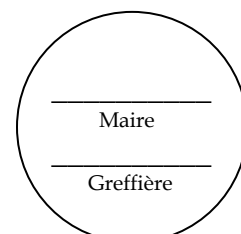
➤ Kirstina

ADOPTÉE

08/05/183 P.I.I.A. PROJET LA PERDRIOLE - AJOUT D'UN NOUVEAU MODÈLE DE CONSTRUCTION (M. JACOB)

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292 et 07/12/378;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « M. Jacob » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable en date du 11 avril 2008;



CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable en date du 14 avril 2008;

PAGE 77

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal en date du 18 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 22 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout du modèle de construction :

➤ W-3428

ADOPTÉE

08/05/184 P.I.I.A. PROJET LES VERSANTS DE LA FORÊT – AJOUT DE NOUVEAUX MODÈLES DE CONTRUCTION (LES HABITATIONS CLÉMENT & LAROSE INC.)

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 29 janvier 2001 par sa résolution numéro 01/01/022 pour le projet « Les Versants de la Forêt » et modifié par les résolutions suivantes : 01/04/115, 06/03/064, 06/05/153, 06/06/195, 06/07/246, 06/09/312, 06/11/393, 07/02/050, 07/03/080, 07/05/137, 07/05/138, 07/12/379 et 07/12/380;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Habitations Clément & Larose Inc.» et la vérification de sa conformité par l'officier responsable en date du 11 avril 2008;

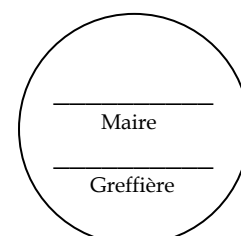
CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable en date du 14 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal en date du 18 avril 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 22 avril 2008.

IL EST



PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

PAGE 78

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. et d'autoriser l'ajout des modèles suivants :

- Le Champagne I : 2 garages
- Le Champagne II : avec 1 garage et lucarne
- Le Champagne III : 2 garages (sans pièce au-dessus du 2^e étage)
- Le Champagne intergénérationnel

ADOPTÉE

08/05/185 DISPOSITIF DE RÉDUCTION DE VITESSE DANS LE SECTEUR DE L'ÉCOLE LA PERDRIOLE

CONSIDÉRANT la récente proposition du ministère des Transports du Québec à l'effet d'installer un dispositif de préemption sur le boulevard Don-Quichotte, dans le secteur de l'école La Perdriole;

CONSIDÉRANT QUE le système proposé sera composé d'un panneau indicateur de vitesse associé à un radar pour mesurer la vitesse des véhicules forçant de ce fait les automobilistes à s'arrêter à un feu rouge qui aura automatiquement été actionné par un dispositif spécial dans les cas d'excès de vitesse;

CONSIDÉRANT les résolutions de la ville de L'Île-Perrot portant les numéros 07/10/296 et 07/11/325 enjoignant le MTQ à réduire à 30 km/h la limite de vitesse permise dans le secteur de l'école La Perdriole laquelle est actuellement à 50 km/h;

CONSIDÉRANT le *Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal* publié par le gouvernement du Québec et dans lequel il est stipulé que le ministère des Transports est généralement favorable à une réduction de la limite de vitesse dans les zones où il y a des écoles et des terrains de jeux sur les chemins à caractère local et que le but visé est la sécurité des usagers et plus particulièrement des enfants;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la ville et les parents des enfants fréquentant l'école La Perdriole ont clairement manifesté leur désir de récupérer la sécurité et la quiétude dans ce secteur;

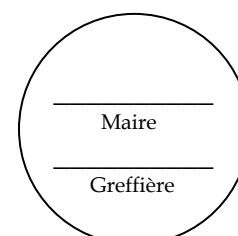
CONSIDÉRANT QUE le MTQ propose un dispositif devant être utilisé à titre de projet-pilote lequel projet n'a pas encore fait ses preuves et dont aucune modélisation ou analyse scientifique n'a pu démontrer aux autorités de la Ville qu'il y a un avantage concret à faire l'utilisation d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT les craintes des autorités municipales à l'effet que les dispositifs proposés aient pour seuls effets de créer un problème de circulation et de fluidité dû à la présence d'un feu rouge demandant d'effectuer des arrêts obligatoires plutôt que d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse;

CONSIDÉRANT les événements tragiques connus et amplement médiatisés de novembre 2007;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance



APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

PAGE 79

D'INFORMER le MTQ que la ville de L'Île-Perrot est complètement en désaccord avec sa proposition d'installation d'un système de préemption pour le secteur de l'école La Perdriole, qu'elle maintient sa position et qu'elle enjoint le MTQ à revoir sa décision et à faire le nécessaire pour que la limite de vitesse permise dans ce secteur soit réduite à 30 Km/h.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la Sûreté du Québec, à monsieur Yvon Marcoux, Député, à la Commission scolaire des Trois-Lacs, au comité des parents de l'école La Perdriole ainsi qu'à chacune des villes comprises sur L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

08/05/186 STATIONNEMENT INTERDIT DANS LE SECTEUR DU PARC BOISCHATEL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INTERDIRE le stationnement entre 23 h et 6 h, dans le secteur du parc Boischatel, démontré par un liséré sur le plan préparé par le directeur général en date du 9 mai 2008.

DE PERMETTRE, dans ce même secteur, le stationnement entre 6 h et 23 h pour une période limitée à 2 heures maximum.

ADOPTÉE

08/05/187 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GÉRANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services professionnels pour la gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées et du traitement de l'eau potable;

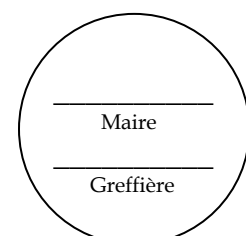
CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 9 avril 2008 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et le rapport du comité de sélection daté 9 avril 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat de services professionnels pour la gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées et du traitement de l'eau potable à la compagnie « Nouvelle technologie (TEKNO) Inc. », sise au 20 275, Clark Graham, bureau 200, à Baie



d'Urfé (Québec), H9X 3T5, au coût de 88 381,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 25 mars 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 95 341,00\$, nette de ristourne.

PAGE 80

D'APPROPRIER pour l'année 2008 une somme de 55 615,58\$ à même le fonds général au poste budgétaire 02-411-00-411.

QUE ledit contrat est valide pour une durée de douze (12) mois à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h à 21 h.

08/05/188 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 21 h.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

